

RCA SEP 08 1219
248455 COME UR
21877H COMEU B

DUPLICATA
CONNEXION AVEC ORDINATEUR.

NO.REF.: 106351/STY

441.2(3)
430.43

BRUXELLES LE 08/09/80 18H 00M 42S

NOTE BIO(80) 341 AUX BUREAUX NATIONAUX
CC. AUX MEMBRES DU GROUPE

RENDEZ VOUS DE MIDI DU LUNDI 8 SEPTEMBRE 1980 (J. CARROLL)

MATERIEL DIFFUSE

PRIX A LA CONSOMMATION (JUILLET 1980)
DISCOURS BURKE A CORK
IP(80) 212 - AIDES EXCEPTIONNELLES AUX CARAIBES

INFORMATIONS DONNEES

POLOGNE

1	RDK-CH
TR.	H/M
I.S.	✓
FIN.	✓
AGR.	✓
ENE.	✓
R.D	✓
ADM.	
S.A.	✓

EN REPONSE A DES QUESTIONS LIEES AUX COMMENTAIRES DE PRESSE SUR
CE SUJET, QUESTIONS POSEES EN BILATERAL, NOUS NOUS SOMMES BORNES
A RAPPELER QUE LORS DE LEUR REUNION A NEW YORK LE 27 AOUT, LES
MINISTRES DES AFFAIRES ETRANGERES ONT DEMANDE AUX DIRECTEURS
POLITIQUE D ETUDIER LA QUESTION DES RELATIONS AVEC LA POLOGNE.
LES DIRECTEURS POLITIQUES PREPARERONT SANS DOUTE, LORS DE LEUR
REUNION DU 11 SEPTEMBRE, LA DISCUSSION MINISTERIELLE QUI SE TIEN-
DRA A BRUXELLES LE 15 SEPTEMBRE, DANS LE CADRE D'UNE REUNION DE
COOPERATION POLITIQUE EN CONJONCTION AVEC LE CONSEIL AFFAIRES
GENERALES.

NOUS AVONS RAPPELE EGALEMENT QU IL EXISTAIT ACTUELLEMENT DEUX
ACCORDS SECTORIELS ENTRE LA COMMUNAUTE ET LA POLOGNE QUI CONCERNENT
D NE PART LES IMPORTATIONS D ACIER ET D AUTRE PART, DES PRO-
DUITS TEXTILES EN PROVENANCE DE POLOGNE.

AMITIES
M. SANTARELLI COMEUR

NNNN
248455 COME UR
21877H COMEU B

Reply via RCA call 212-248-7000

Reply via RCA call 212 248 70X0

Reply via RCA call

RCA Global Telegram

RCA Global Telegram

RCA Global Telegram

382849

■***

NOTE BIO(80) 341 AUX BUREAUX NATIONAUX
CC. AUX MEMBRES DU GROUPE

■***

RENDEZ VOUS DE MIDI DU LUNDI 8 SEPTEMBRE 1980 (J. CARROLL)

■-----
MATERIEL DIFFUSE

■-----

- PRIX A LA CONSOMMATION (JUILLET 1980)
- DISCOURS BURKE A CORK
- IP(80) 212 - AIDES EXCEPTIONNELLES AUX CARAIBES

441.2 (3)
420.43

INFORMATIONS DONNEES

■-----

POLOGNE

■-----

EN REPONSE A DES QUESTIONS LIEES AUX COMMENTAIRES DE PRESSE SUR CE SUJET, QUESTIONS POSEES EN BILATERAL, NOUS NOUS SOMMES BORNES A RAPPELER QUE LORS DE LEUR REUNION A NEW YORK LE 27 AOUT, LES MINISTRES DES AFFAIRES ETRANGERES ONT DEMANDE AUX DIRECTEURS POLITIQUES D ETUDIER LA QUESTION DES RELATIONS AVEC LA POLOGNE. LES DIRECTEURS POLITIQUES PREPARERONT SANS DOUTE, LORS DE LEUR REUNION DU 11 SEPTEMBRE, LA DISCUSSION MINISTERIELLE QUI SE TIENDRA A BRUXELLES LE 15 SEPTEMBRE, DANS LE CADRE D'UNE REUNION DE COOPERATION POLITIQUE EN CONJONCTION AVEC LE CONSEIL AFFAIRES GENERALES.

NOUS AVONS RAPPELE EGALEMENT QU IL EXISTAIT ACTUELLEMENT DEUX ACCORDS SECTORIELS ENTRE LA COMMUNAUTE ET LA POLOGNE QUI CONCERNENT D UNE PART LES IMPORTATIONS D'ACIER ■■ ET D AUTRE PART, DES PRODUITS TEXTILES EN PROVENANCE DE POLOGNE.

AMITIES

M. SANTARELLI COMEUR

NNNN

NNNN

J. CARROLL GPP/DG X

B 1/24 5427

8.9.80

X

X

DELEGATION DE LA COMMISSION DES C.E. A NEW YORK
23 SEPTEMBRE 1980 TELEFAX 405

ATTENTION : MONSIEUR F. NOEL, SECRETAIRE GENERAL
SIR ROY DENMAN, DIRECTEUR GENERAL, DG. I

CC. MM. LOEFF, PHAN VAN PHI, RENNER, BURGHARDT,
MME DEPAUS - DG. I
M. K. MEYER, DIRECTEUR GENERAL, DG. VIII
M. SANTARELLI, PORTE PAROLE A.I.
CABINETS PRESIDENT, M. HAFERKAMP, M. CHEYSSON

OBJET : DISCOURS DE M. GASTON THORN, VICE-PRESIDENT DU
GOUVERNEMENT, MINISTRE DES AFFAIRES ETRANGERES DU
GRAND DUCHE DE LUXEMBOURG, PRONONCE AU NOM DES
NEUF PAYS MEMBRES DE LA COMMUNAUTE EUROPEENNE, LE
23 SEPTEMBRE 1980 A LA 35EME SESSION ORDINAIRE DE
L'ASSEMBLEE GNERALE DE L'ONU

1	RDE-CH
TR.	H/K
I.S.	✓
FIN.	✓
AGR.	✓
ENE.	✓
R.D	✓
ADM.	
S.A.	✓

420.43

M. LE PRESIDENT,

LE LUXEMBOURG EXERCANT LA PRESIDENCE DU CONSEIL DE MINISTRES
DE LA COMMUNAUTE EUROPEENNE AINSI QUE LA COOPERATION POLITI-
QUE EUROPEENNE PENDANT LE SECOND SEMESTRE DE LA PRESENTE ANNEE,
J'AI L'HONNEUR DE M'ADRESSER A CETTE ASSEMBLEE AU NOM DES
NEUF PAYS DE LA COMMUNAUTE EUROPEENNE.

AU MOMENT D'ENTAMER LES TRAVAUX DE LA 35EME ASSEMBLEE GENERALE
DE L'O.N.U., JE SUIS PARTICULIEREMENT HEUREUX DE VOUS APPORTER
LES TRES SINCERES FELICITATIONS DES NEUF PAYS MEMBRES DE LA
COMMUNAUTE EUROPEENNE A L'OCCASION DE VOTRE ELECTION A LA
PRESIDENCE DE CETTE SESSION.

PERSONNELLEMENT, J'EPROUVE UN PLAISIR TOUT PARTICULIER DE
VOIR UNE PERSONNALITE DE VOTRE ENVERGURE INVESTIE DE LA
CONFIANCE UNANIME DE LA COMMUNAUTE INTERNATIONALE. AYANT EU
L'OCCASION, A DE NOMBREUSES REPRISES, DE TRAVAILLER AVEC VOUS
ET D'APPRECIER TANT VOS QUALITES PROFESSIONNELLES QUE PER-
SONNELLES, JE SUIS CONVAINCU QUE VOTRE ENGAGEMENT AU SERVICE
DES IDEAUX QUI SONT CEUX QUE NOUS TOUS ICI RASSEMBLES PARTA-
GEONS, AUGURE FAVORABLEMENT DES TRAVAUX DE CETTE 35EME SESSION
DE L'ASSEMBLEE GENERALE.

A TOUS NOS VOEUX DE SUCCES, JE JOINS D'ORES ET DEJA NOTRE
ASSURANCE D'UNE COLLABORATION FRANCHE ET SOUTENUE.

JE ME PERMETTRAI EGALEMENT D'ADRESSER MES PLUS CHALEUREUSES
FELICITATIONS ET TOUTE MON ADMIRATION AU PRESIDENT SORTANT,
S.F. M. SALIM AHMED SALIM, POUR L'EXTRAORDINAIRE MAITRISE ET
L'EFFICACITE AVEC LAQUELLE IL A DIRIGE NON SEULEMENT LES TRA-
VAUX DE LA 34EME ASSEMBLEE GENERALE, MAIS ENCORE CEUX DES
TROIS SESSIONS SPECIALES ET D'URGENCE, QUE NOUS AVONS CONNUES
AU COURS DE L'ANNEE.

JE NE VOUDRAIS PAS MANQUER DE RELEVER ENFIN LES MERITES ET
LES EFFORTS INLASSABLES DE NOTRE SECRETAIRE GENERAL, QUE NOUS
ENCOURAGEONS VIVEMENT A PERSEVERER DANS CETTE NOBLE TACHE QUI
CONSISTE A CONCILIER, POUR LE PLUS GRAND BIEN DE NOUS TOUS,
LES INTERETS SOUVENT DIVERGENTS AU SEIN DE CETTE ORGANISATION.

L'ADMISSION DE NOUVEAUX MEMBRES AU SEIN DE NOTRE ORGANISA-
TION EST TOUJOURS POUR NOUS UN MOTIF DE NOUS REJOUIR DE CE QUE
NOUS APPROCHONS ENCORE UN PEU PLUS DE NOTRE BUT COMMUN, QUI
EST L'UNIVERSALITE.

OVER

IL Y A QUELQUES SEMAINES A PEINE, LORS DE LA 11EME SESSION EXTRAORDINAIRE DE L'ASSEMBLEE GENERALE, LE ZIMBABWE EST VENU SE JOINDRE A NOUS. OR, AUJOURD'HUI, NOUS VOYONS AVEC UNE PROFONDE SATISFACTION, ST VINCENT ET GRENADINES PRENDRE PLACE DANS NOTRE ENCEINTE. NOUS SOMMES CONVAINCUS QUE CE NOUVEAU MAMBRE CONTJIBUERA PLEINEMENT A LA REALISATION DE NOS IDEAUX COMMUNS.

AU NOM DES NEUF PAYS MEMBRES DE LA COMMUNAUTE EUROPEENNE, JE TENDS UNE MAIN FRATERNELLE A ST VINCENT ET GRENADINES, ET JE TIENS A LES ASSURER DE NOTRE PLEINE ET ENTIERE COLLABORATION.

S LE DEBAT GENERAL DANS CETTE ENCEINTE EST L'OCCASION POUR TOUTES LES DELEGATIONS DE DEFINIR LEUR POSITION DANS LA SITUATION PRESENTE DU MONDE PAR RAPPORT AU PASSE ET, EGALEMENT, PAR RAPPORT A CE QUI LES ATTEND A L'AVENIR.

PARFOIS NOUS POUVONS AVOIR TENDANCE A PREFERER LES CESURES NETTES AUX EVOLUTIONS DIFFUSES ET LENTES.

L'ANNEE QUI VIENT DE S'ECOULER DEPUIS L'AUTOMNE 1979 N'A CERTES PAS MANQUE D'EVENEMENTS IMPORTANTS. POURTANT CE NE SONT PROBABLEMENT PAS DES EVENEMENTS ISOLES QUI ONT MARQUE DE MANIERE DETERMINANTE LES RELATIONS INTERNATIONALES DANS LE MONDE. LE CARACTERE ESSENTIEL NOUS PARAIT ETRE LA NECESSITE D'APPORTER DES REPONSES ADEQUATES AUX PROBLEMES NOUVEAUX QUI SE POSENT, TANT DANS LE DOMAINE POLITIQUE QUE DANS LES DOMAINES ECONOMIQUE ET SOCIAL. SE PROCESSUS QUI NE SE FAIT PAS SANS HEURTS SE POURSUIT INELUCTABLEMENT.

IL S'AGIT DE LA PERCEPTION DE PLUS EN PLUS GENERALISEE DE L'INTERDEPENDANCE DES ETATS DANS LE MONDE, DE LA NECESSITE VITALE POU EUX D'ACCROITRE ET D'AMELIORER LEUR COOPERATION.

FACE A CETTE INTERDEPENDANCE, DONT IL FAUT TENIR COMPTE DANS LA REALITE QUOTIDIENNE DES RELATIONS INTERNATIONALES, NOUS POUVONS ADOPTER UNE DOUBLE VOIE: LE PREMIERE, BRUTALE ET INDIGNE DE L'HOMME CIVILISE, CONSISTERAIT A NOUS DEGAGER DE NOTRE PROPRE DEPENDANCE EN RENDANT D'AUTRE DEPENDANTS DE NOUS ET DE NOTRE BON VOULOIR. L'HISTOIRE DU MONDE, DEPUIS LA DEUXIEME GUERRE MONDIALE, NOUS ENSEIGNE QUE CETTE VOIE EST SANS ISSUE ET NE DEVRAIT PLUS S'APPLIQUER A L'AVENIR.

L'AUTRE VOIE EST CELLE DE LA RECHERCHE DE SOLUTIONS NEGOCIEES. ELLE SE PROPOSE DE CONCILIER DANS LE RESPECT DES PRINCIPES DE LA CHARTE DES NATIONS UNIES LES INTERETS ESSENTIELS ET LEGITIMES DE CHACUNE DES PARTIES. ACCEPTEE LIBREMENT PAR CELLES-CI ELLE EST LA VOIE QUE NOUS NOUS EFFORCONS DE SUIVRE AU SEIN DE CETTE ORGANISATION.

C'EST EGALEMENT LA VOIE QUE LES NEUF ONT CHOISI D'EMPRUNTER AU SEIN DE LA COMMUNAUTE EUROPEENNE. PAR SON EXISTENCE MEME, LA COMMUNAUTE A DEMONTE QU'IL EST POSSIBLE DE CREER UNE UNION DE PLUS EN PLUS ETROITE ENTRE DES PEUPLES ET DES PAYS QUI ETAIENT DECHIRES DANS LE PASSE PAR DES GUERRES SANGLANTES.

LE FAIT QUE LES NEUF VONT DEVENIR DIX AU DEBUT DE L'ANNEE QUI VIENT, PAR L'ADMISSION DE LA GRECE, EN ATTENDANT D'ACCUEILLIR EGALEMENT L'ESPAGNE ET LE PORTUGAL, ILLUSTRE NOTRE OUVERTURE, QUI SE TRADUIT EGALEMENT PAR NOTRE COLLABORATION AVEC D'AUTRES ETATS ET GROUPEMENTS D'ETATS. A TITRE D'EXEMPLE, JE VOUDRAIS RAPPELER A CE SUJET LA SIGNATURE DE LA CONVENTION DE LOME II QUI REGROUPE LES NEUF, AINSI QUE 59 ETATS D'AFRIQUE, DES CARAIBES, ET DU PACIFIQUE, ET LA SIGNATURE D'UN ACCORD DE COOPERATION AVEC LES PAYS DE L'ANSEA AU COURS DE L'ANNEE ECOULEE.

EN CE QUI CONCERNE LES PROBLEMES ECONOMIQUES MONDIAUX, LA COMMUNAUTE ENTEND APPORTER UNE CONTRIBUTION QUI SOIT A LA MESURE DE CE QUE SON POTENTIEL ET SON IDEAL LUI IMPOSENT. ELLE S'EFFORCE DE FAIRE FACE RESOLUMENT AUX PROBLEMES QUI SONT LES SIENS, ET CE DANS L'INTERET DE LA COMMUNAUTE INTERNATIONALE TOUTE ENTIERE.

- FACE AU RALENTISSEMENT DES TAUX DE CROISSANCE QUI RISQUE, EN 1980, D'ETRE TRES MARQUE DANS LES REGIONS INDUSTRIALISEES, LA COMMUNAUTE EST DETERMINEE A CONTRIBUER AU RENFORCEMENT D'UN SYSTEME COMMERCIAL INTERNATIONAL OUVERT ET MULTILATERAL. ELLE SOUHAITE NOTAMMENT QUE TOUS LES PROBLEMES QUI PEUVENT SE POSER DANS ES RAPPORTS AVEC SES PARTENAIRES PUISSENT RECEVOIR DES SOLUTIONS CONFORMES AU CONTENU ET A L'ESPRIT DES RESULTATS DES RECENTES NEGOCIATIONS COMMERCIALES MULTILATERALES.

- LA COMMUNAUTE EUROPEENNE EST ENGAGE DANS UNE ACTION RESOLUE POUR REDUIRE LA DEPENDANCE DE SON ECONOMIE A L'EGARD DE LA CONSOMMATION PETROLIERE.

SON ACTION SE FONDE TOUT D'ABORD SUR LA RECHERCHE D'UNE CROISSANCE ECONOMIQUE QUI SOIT ACCOMPAGNEE D'UNE CROISSANCE CONSIDERABLEMENT MOINS RAPIDE DE LA CONSOMMATION ENERGETIWIQUE PAR LA VOIE DE LA REALISATION D'ECONOMIE D'ENERGIE. DE SERIEUX PROGRES SONT D'ORES ET DEJA PERCEPTIBLES DANS CETTE DIRFECTION.

CONCRETISANT D'AUTRE PART L'ENGAGEMENT DE LIMITER RIGGUREUSEMENT SON APPEL AUX RESSOURCES MONDIALES DE PETROLE, LA COMMUNAUTE EUROPEENNE A FIXE UNE LIMITE A SA CONSOMMATION PETROLIERE A LA FIN DE CETTE DECENNIE. POUR ATTEINDRE CET OBJECTIF, DE NOM-BREUSES ACTIONS DE REMPLACEMENT DU PETROLE PAR D'AUTRES SOURCES ONT FTE ENGAGEES. CET AINSI QUE, DANS LE DOMAINE DE LA PRODUCTION D'ELECTRICITE, AUCUNE NOUVELLE CENTRALE A PETROLE NE SERA CONSTRUITE. L'ENERGIE NUCLEAIRE ET LE CHARBON PRENNENT PROGRESSIVEMENT LA PLACE OCCUPEE PRECEDEMENT PAR LE PETROLE. DANS CE CADRE, LA COMMUNAUTE ATTACHE UNE GRANDE IMPORTANC A DEVELOPPER DES CONDITIONS DE SECURITE OPTIMALES POUR LA POPULATION. CET ABANDON DU PETROLE DANS LA PRODUCTION D'ELECTRICITE EST ACCOMPAGNE PAR UN REMPLACEMENT PROGRESSIF DU PETROLE DANS L'INDUSTRIE ET DANS LES USAGES DOMESTIQUES. D'AUTRE PART, LA CONVERSION DU CHARBON EN PETROLE ET GAZ SYNTHETIQUE EST ACTIVEMENT ENCOURAGEE. LES INVESTISSEMENTS POUR LE DEVELOPPEMENT DES SOURCES RENOUEVELABLES COMME L'ENERGIE SOLAIRE ET L'ENERGIE GEOTHERMIQUE, AINSI QUE POUR DES RECHERCHES A PLUS LONG TERME SUR LA FUSION THERMONUCLEAIRE COMPLETENT L'EVENAIL DES EFFORTS INTERNES DE LA COMMUNAUTE.

TOUS LES PROBLEMES QUE JE VIENS D'EVOQUER DEPASSENT LA SEULE ECHELLE REGIONALE DE LA COMMUNAUTE. ILS SONT PAR AILLEURS ETROIT TEMENT LIES A L'AUTRE GRAND PROBLEME QUI SE POSE AU PLAN MONDIAL, ET QUI EST CELUI DU DEVELOPPEMENT ET DE LA RESTRUCTURATION DES RELATIONS ECONOMIQUES INTERNATIONES. MONSIEUR LE PRESIDENT,

J'AI EU L'OCCASION DE PRECISER CLAIREMENT LES VUES DE LA COMMUNAUTE A L'EGARD DES PROBLEMES NORD/ SUD AU DEBUT DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE CONSACREE AUX PROBLEMES DU DEVELOPPEMENT QUI VIENT DE TERMINER SES TRAVAUX. JE N'Y REVIENDRAI DONC PAS.

JE CROIS CEPENDANT NECESSAIRE DE RAPPELER BRIEVEMENT LA POSITION DE LA COMMUNAUTE ET DE SES ETATS MEMBRES FACE AUX RESULTATS DE CETTE ASSEMBLEE GENERALE :

SI, SUR LE PLAN TECHNIQUE, CELLE-CI N'EST PAS PARVENUE A UN ACCORD COMPLET, IL EST INDISCUTABLE QUE, SUR LE PLAN POLITIQUE ELLE A RECONFIRME QUE, DANS QES CIRCONSTANCES

OVER

EXTREMEMENT DIFFICILES QUE TRAVERSE ACTUELLEMENT LA
COMMUNAUTE INTERNATIONALE LE DIALOGUE NORD/SUD EST PLUS QUE
JAMAIS NECESSAIRE POUR ASSURER LA STABILITE DES RELATIONS IN-
TERNATIONALES ET REpondre AUX IMPERATIFS DU DEVELOPPEMENT.

(4)

LA COMMUNAUTE SE FELICITE DE CE QU'IL A ETE POSSIBLE DE
METTRE AU POINT UN TEXTE ACEPTABLE POUR TOUS EN CE QUI
CONCERNE LA NOUVELLE STRATEGIE INTERNATIONALE DU DEVELOPPEMENT,
ET ELLE CONSIDERE CECI COMME UN SUCCES CERTAIN. IL APPARTIENT
A LA PRESENTE ASSEMBLEE GENERALE D'APPROUVER FORMELLEMENT
CE TEXTE. AINSI LES ORIENTATIONS ET LES APPROCHES QU'IL
CONTIENT NE MANQUERONT PAS D'INSPIRER L'ACTION DES ETATS
MEMBRES ET DES INSTITUTIONS DE LA COMMUNAUTE DANS LE
CADRE DE LEUR POLITIQUE DE DEVELOPPEMENT.

EN CE QUI CONCERNE LES NEGOCIATIONS GLOBALES, JE TIENS A
REAFFIRMER ICI TRES NETTEMENT:

- L'ATTACHEMENT DE LA COMMUNAUTE AUX NEGOCIATIONS GLOBALES .
- SA DISPONIBILITE A POURSUIVRE DES QUE POSSIBLE LES DISCUSSIONS
DANS UN ESPRIT POSITIF.
- ET SON ESPOIR DE PARVENIR A UN CONSENSUS SUR LES PROCEDURES.
ET L'ORDRE DU JOUR AU COURS DE LA PRESENTE
ASSEMBLEE GENERALE..

END

APRES AVOIR EVOQUE LA SITUATION DE CRISE ECONOMIQUE DANS LE
MONDE, PERMETTEZ-MOI D'ABORDER UN SUJET QUI TIENT PARTI-
CULIEREMENT A COEUR AUX NEUFS, ET QUI EST CELUI DE LA DEFENSE
DES DROITS DE L'HOMME. EN EFFET, DANS LES ETATS DE LA COMMUNAU-
TE EUROPEENNE, LES CITOYENS BENEFICIENT D'UN SYSTEME POLITI-
QUE QUI GARANTIT LES LIBERTES FONDAMENTALES, IL EST DONC NOR-
MAL QUE SES CITOYENS S'INTERESSENT AU SORT DE CEUX A QUI CES
LIBERTES SONT REFUSEES. LES DROITS DE L'HOMME, SELON NOUS,
COMPRENENT A LA FOIS, ET DE MANIERE INDISSOLUBLEMENT LIEE,
LE DROIT A L'INTEGRITE DE LA PERSONNE HUMAINE, LE DROIT DE BE-
NEFICIER DES LIBERTES CIVILES ET POLITIQUES AINSI QUE LES
DROITS ECONOMIQUES, SOCIAUX ET CULTURELS. NOUS SOMMES CONVAIN-
CUS QUE LES DROITS DE L'HOMME SONT UN ELEMENT IMPORTANT DES
RELATIONS INTERNATIONALES. LA PAIX ET LA STABILITE DANS LE
MONDE SONT EN EFFET MIEUX SAUVEGARDEES DES LORS QU'ELLES SONT
BASEES SUR LE RESPECT DES DROITS DES INDIVIDUS ET QUE LES
CHANGEMENTS ET ADAPTATIONS NECESSAIRES SE SONT PAR L'EXPRES-
SION DE LA VOLONTE DE CEUX QUI SONT DIRECTEMENT CONCERNES.
LE DROIT A L'AUTODETERMINATION CONSTITUE CERTAINEMENT UNE DON-
NEE ESSENTIELLE DE LA VIE INTERNATIONALE ET LES NEUF
TIENNENT A REAFFIRMER LEUR ATTACHEMENT A CE PRINCIPE.

LES NEUF REGRETTENT LES NOMBREUSES VIOLATIONS DES DROITS DE
L'HOMME, QU'IL S'AGISSE D'INTERNEMENTS ABUSIFS, DE LA TORTURE,
DE LA DISPARITION DE PERSONNES OU DE LA PERSECUTION DES DEFEN-
SEURS DES DROITS DE L'HOMME. PERMETTEZ-MOI D'INSISTER PLUS
PARTICULIEREMENT SUR UN DES DROITS FONDAMENTAUX DE LA PER-
SONNE HUMAINE, A SAVOIR LE DROIT DES PERSONNES A VIVRE NORMA-
LEMENT DANS LEUR PATRIE. MALHEUREUSEMENT, CE DROIT A ETE MAL-
MENE BIEN SOUVENT ET LA NECESSITE DE CHERCHER REFUGE EN
DEHORS DE SA PATRIE A TOUJOURS EXISTE MALGRE LES EFFORTS DES
NATIONS UNIES. LA CREATION D'UN HAUT COMMISSARIAT POUR LES
REFUGIES ILLUSTRE CETTE TRISTE REALITE. MAIS AU COURS DE
L'HISTOIRE RECENTE DES RELATIONS INTERNATIONALES, NOUS AVONS
ETE TEMOINS D'UN PHENOMENE D'EXODE EN MASSE, QUI TOUCHE DES

5

GROUPES ENTIERS DE LA POPULATION A QUI UNE EMIGRATION EST IMPOSEE. ON NE PEUT PAS JUSTIFIER DE TELS EXODES EN PRETEXTANT QUE LE DEPART DE MILLIERS DE CITOYENS EST VOLONTAIRE, ALORS QUE CE SONT LES CONDITIONS DE VIE INSUPPORTABLES IMPOSEES A UNE MINORITE OU ENCORE PUREMENT ET SIMPLEMENT DE LA REPRESSION QUI SONT A SON ORIGINE.

DE L'AVIS DES NEUF, CES EVENEMENTS CONSTITUENT UNE VIOLATION DES DROITS HUMAINS LES PLUS FONDAMENTAUX. EN PLUS, UNE TELLE POLITIQUE VIOLE LES DROITS DES PAYS VOISINS EN LEUR IMPOSANT UNE CHARGE SOUVENT ECRASANTE QUI MET EN PERIL LEUR EQUILIBRE ET PORTE DE CE FAIT ATTEINTE A LEUR SOUVERAINETE.

LES NEUF CONTINUENT A S'OPPOSER ACTIVEMENT A CES PRATIQUES PARCE QU'ILS ESTIMENT QUE CE MOYEN DE POURSUIVRE UNE POLITIQUE DOIT ETRE ENDIGUE ET ELIMINE.

NON CONTENTS DE CONDAMNER CET ETAT DE CHOSES, ILS ONT CONSENTI DES EFFORTS CONSIDERABLES POUR VENIR EN AIDE A CES POPULATIONS DERACINEES. CETTE AIDE A EU LIEU TANT SUR BASE INDIVIDUELLE QU'AU MOYEN DU BUDGET DE LA COMMUNAUTE EUROPEENNE. LES NEUF ESPERENT QU'AUTANT DE GOUVERNEMENTS QUE POSSIBLE APPORTERONT LEUR CONTRIBUTION A CET EFFORT, QUI NE SAURAIT CEPENDANT ETRE QU'UN PIS-ALLER. IL INCOMBE AVANT TOUT AUX GOUVERNEMENTS RESPONSABLES DE CES TRAGEDIES HUMAINES D'Y METTRE FIN.

MONSIEUR LE PRESIDENT,

LES NEUF RESTENT ATTACHES A LA DETENTE QU'ILS CONSIDERENT COMMUNICATIVE LA SITUATION DE LA DETENTE ET PARTANT DU PROCESSUS DE LA CONFERENCE SUR LA SECURITE ET LA COOPERATION EN EUROPE, LQUE LES NEUF CONTINUENT DE CONSIDERER COMME TRES IMPORTANT.

LA REUNION DE MADRID, NOUVELLE ETAPE DE CE PROCESSUS APRES CELLE DE BELGRADE EN 1977/1978, VA COMMENCER SES TRAVAUX DANS SIX SEMAINES DANS UN CLIMAT INTERNATIONAL QUI SERA LOIN D'ETRE FAVORABLE. CE FAIT NE DECOURAGERA PAS LES NEUF DE FAIRE TOUT LEUR POSSIBLE POUR CONTRIBUER A SA REUSSITE QUI, SELON EUX, DEPENDRA DES DEUX CONDITIONS SUIVANTES :

- TOUS LES ETATS SIGNATAIRES DEVRONT ETRE PRETS A PARTICIPER A UNE DISCUSSION FRANCHE ET APPROFONDIE SUR LE RESPECT DES PRINCIPES DE L'ACTE FINAL ET LA MISE EN OEUVRE DE SES DISPOSITIONS.
- CES MEMES ETATS DEVRONT PAR AILLEURS FAIRE PREUVE DE L'AUTHENTIQUE VOLONTE POLITIQUE DE PRENDRE PART A L'EXAMEN DE PROPOSITIONS DESTINEES A AMELIORER D'UNE FACON CONCRETE ET SUBSTANTIELLE L'ASPLPLICATION DES DISPOSITIONS DE TOUTES LES CORBFILLES DE L'ACTE FINAL.

DE L'AVIS DES NEUF, LES TACHES DU DESARMEMENT NUCLEAIRE AUSSI BIEN QUE CONVENTIONNEL DOIVENT CONTINUER DE FIGURER PARMY LES TOUTES PREMIERES PRIORITES DE NOTRE ORGANISATION.

A CFT EGARD, LE CONSENSUS QUI S'EST DEGAGE SUR LES RESULTATS DE LA PREMIERE SESSION EXTRAORDINAIRE DE L'ASSEMBLEE GENERALE CONSACREE AU DESARMEMENT EN 1978 A CONSTITUE UN ELEMENT POSITIF. LE DOCUMENT FINAL ADOPTE A CETTE OCCASION DOIT CONTINUER A GUIDER NOS TRAVAUX.

OVER

6

LES DELIBERATIONS DE LA COMMISSION DU DESARMEMENT PRESENTENT UN INCONTESTABLE INTERET DANS CETTE PERSPECTIVE. LES RECOMMANDATIONS ADOPTEES PAR CETTE COMMISSION POURRONT CERTAINEMENT FOURNIR UNE CONTRIBUTION UTILE A NOS TRAVAUX.

LES NEUF SE FELICITENT, D'AUTRE PART, DE L'ACCORD QUI S'EST DEgage A GENEVE LORS DE LA SESSION DE PRINTEMPS DU COMITE DE DESARMEMENT, SUR LA CREATION DE QUATRE GROUPES DE TRAVAIL.

NOUS ESTIMONS QUE LES TRAVAUX DE CES GROUPES DOIVENT PERMETTRE AU COMITE DE PROGRESSER DANS LA VOIE DE NEGOCIATIONS, NOTAMMENT EN CE QUI CONCERNE L'IMPORTANT ET DIFFICILE QUESTION DE L'INTERDICTION DE LA PRODUCTION ET DUSTOCKAGE DES ARMES CHIMIQUES.

PAR AILLEURS, LES NEUF VOUDRAIENT SALUER LA CONCLUSION DES TRAVAUX DU GROUPE DES EXPERTS GOUVERNEMENTAUX CHARGES D'ASSISTER LE SECRETAIRE GENERAL DANS L'ETUDE DE TOUS LES ASPECTS DU DESARMEMENT REGIONAL, DONT LES RESULTATS SERONT SOUMIS A L'ASSEMBLEE GENERALE DURANT LA PRESENTE SESSION.

LE PRINTEMPS 1981 MARQUERA LE DEBUT DU PROCESSUS DE PREPARATION DE LA SECONDE SESSION EXTRAORDINAIRE QUE NOTRE ASSEMBLEE A DECIDE DE CONSACRER AU DESARMEMENT. JE TIENS ICI, AU NOM DES NEUF, A SOULIGNER QUE CEUX-CI NE MENAGERONT AUCUN EFFORT POUR QUE CETTE SESSION APPORTE LA CONTRIBUTION POSITIVE A LA PAIX ET A LA SECURITE QU'EN ATTENDENT TOUS LES MEMBRES.

MONSIEUR LE PRESIDENT,

LE CONTINENT AFRICAIN A VECU PENDANT L'ANNEE QUI VIENT DE S'ECOULER BIEN DES EVENEMENTS MARQUANTS.

LA COMMUNAUTE INTERNATIONALE A HEUREUSEMENT PU NOTER QUE CERTAINS PAYS AFRICAINS ONT FAIT DE REELS PROGRES SUR LA VOIE DE LA DEMOCRATIE. DE PLUS, L'HISTOIRE RECENTE DEMONTE QUE L'AFRIQUE AFFRONTÉ AVEC UNE ASSURANCE CROISSANTE LA COMPLEXITE DES PROBLEMES AUXQUELS CE CONTINENT DOIT FAIRE FACE. LES NEUF ENREGISTRENT AVEC SATISFACTION CETTE EVOLUTION, CAR ILS SONT CONVAINCUS QUE LE MEILLEUR MOYEN D'ASSURER LA PAIX EN AFRIQUE RESIDE DANS L'ACTION DES PAYS AFRICAINS EUX-MEMES, ET PLUS PARTICULIEREMENT DE LEUR COOPERATION DANS L'ORGANISATION DE L'UNITE AFRICAINE. AINSI LES NEUF SONT CONVAINCUS QUE SEUL UN DEBAT SANS INGERENCES EXTERIEURES PEUT AMENER UNE STABILITE DURABLE EN AFRIQUE.

DANS LE MEME ESPRIT, LA COMMUNAUTE EUROPEENNE SALUE LA VOLONTE MANIFESTEE PAR LES PAYS AFRICAINS DE SE Doter DE STRUCTURES DE COOPERATION ET D'INTEGRATION SOIT CONTINENTALES, SOIT REGIONALES, LA DERNIERE INITIATIVE DANS CE CONTEXTE ETANT CELLE RECENTMENT DECIDEE PAR NEUF PAYS AFRICAINS A LUSAKA.

LE REGLEMENT DE LA CRISE AU ZIMBABWE CONSTITUE UN ELEMENT PARTICULIEREMENT POSITIF. GRACE A L'ACTION CONJOINTE ET TENACE DE TOUS LES INTERESSES, IL A ETE POSSIBLE D'ABOUTIR A UNE SOLUTION PACIFIQUE. LES NEUF ADRESSENT UNE FOIS DE PLUS LEURS FELICITATIONS A CE PAYS POUR SON ADMISSION DANS NOTRE ORGANISATION, ADMISSION ATTENDUE AVEC IMPATIENCE DEPUIS DES ANNEES. ILS SONT CONVAINCUS QUE LE PROCESSUS ENGAGE AU ZIMBABWE MONTRE QU'IL N'EST PAS UTOPIQUE DE CONCEVOIR UN ETAT MULTI-RACIAL EN AFRIQUE AUSTRALE, BASE SUR L'EGALITE DE TOUTS LES CITOYENS. ILS EXPRIMENT L'ESPOIR QUE CETTE SOLUTION POURRA AVOIR VALEUR D'EXEMPLE NOTAMMENT AU REGARD DE L'INSTAURATION DE L'INDEPENDANCE EN NAMIBIE ET DE L'ABOLITION DE L'APARTHEID EN AFRIQUE DU SUD.

7

FACE A CES DEVELOPPEMENTS ENCOURAGEANTS, IL Y A LIEU DE NOTER HE LAS, QUE LA RECHERCHE D'UNE PLUS GRANDE STABILITE POLITIQUE A DONNE LIEU A DES HEURTS, VOIRE MEME A DES ACTES DE GUERRE, ENTRAINANT SOUVENT L'EXODE DE VASTES COUCHES DE LA POPULATION. EN AFRIQUE SUB-SAHARIENNE, DE LARGES REGIONS ONT EN OUTRE ETE UNE NOUVELLE FOIS LES VICTIMES DE LA SECHERESSE. CES PHENOMENES CONJUGUES ACCENTUENT ENCORE LA TRAGEDIE DES REFUGIES EN AFRIQUE.

POUR CE QUI EST DE LA NAMIBIE, LES NEUF CONTINUENT D'ETRE PREOCCUPES PAR LA LENTEUR DE LA RECHERCHE D'UN REGLEMENT PACIFIQUE DEVANT CONDUIRE A L'INDEPENDANCE DE CE PAYS CONFORMEMENT A LA RESOLUTION 385/1976.

EN PRENANT NOTE DE LA REPOSE RECEMMENT DONNEE PAR L'AFRIQUE DU SUD A LA LETTRE DU SECRETAIRE GENERAL DE NOTRE ORGANISATION, ILS REGRETTENT VIVEMENT LE RETARD SURVENU DANS L'APPLICATION DU PLAN DES NATIONS UNIES, ADOPTE PAR LA RESOLUTION 435(1978) DU CONSEIL DE SECURITE, RETARD POUR LEQUEL L'AFRIQUE DUS NE SAURAIT DENIER UNE CERTAINE RESPONSABILITE. DANS L'ESPRIT DES NEUF, IL EST ESSENTIEL DE SOUTENIR LES EFFORTS DU SECRETAIRE GENERAL, DU GROUPE DE CONTACT DES CINQ OCCIDENTAUX ET DES ETATS DE LA LIGNE DU FRONT EN VUE DE PERMETTRE L'APPLICATION DU PLAN ARRETE AU SEIN DE NOTRE ORGANISATION.

LES NEUF SOULIGNENT LE CARACTERE INACCEPTABLE D'UN REGLEMENT INTERNE QUI NE SAURAIT GARANTIR UNE PAIX DURABLE DANS LA REGION. PAR AILLEURS ILS TIENNENT A RAPPELER QU'ILS NE RECONNAISSENT PAS L'INSTANCE QUALIFIEE DE "CONSEIL DES MINISTRES" MISE EN PLACE DEBUT JUILLET, SANS BASE LEGALE ET INCOMPATIBLE AVEC LE PLAN DE REGLEMENT DES NATIONS UNIES.

LA POLITIQUE D'APARTHEID PRATIQUEE EN AFRIQUE DU SUD INQUIETE PROFONDEMENT LES NEUF. ILS CONDAMNENT VIGOUREUSEMENT CE SYSTEME FONDE SUR LE RACISME INSTITUTIONALISE ET REGRETTENT QU'IL SOIT MAINTENU DE MANIERE AUTORITAIRE EN DEPIT DE LA DESAPPROBATION ET DES OPPOSITIONS MANIFESTEES. ILS REGRETTENT QUE LE DEBAT INTERNE, QU'ILS AVAIENT SUIVI AVEC INTERET, N'AIT PAS PERMIS A CE JOUR DE REELS PROGRES EN VUE DE LA CREATION D'UNE SOCIETE PLUS JUSTE. LES NEUF SOULIGNENT QUE LA PERSISTANCE DE CETTE SITUATION ENTRAINERA UN ACCROISSEMENT DE LA TENSION, COMPROMETTANT AINSI LES CHANCES D'UNE SOLUTION EQUITABLE ET DURABLE.

DANS LEUR DECLARATION DU 28.7.1980, LES NEUF SE SONT FELICITES PUBLIQUEMENT DU CARACTERE ENCOURAGEMENT DES PREMIERS RESULTATS DE LA MISE EN OEUVRE PAR LES SOCIETES EUROPEENNES DU CODE DE CONDUITE ADOPTE PAR LES ETATS DE LA COMMUNAUTE EUROPEENNE LE 20.9.1977. IL NE DOUTENT PAS QUE DES PROGRES POURRONT ENCORE ETRE ACCOMPLIS DANS LA DEFINITION ET DANS L'APPLICATION DE CET OUTIL DANS LE CADRE DE LA LUTTE CONTRE LA DISCRIMINATION RACIALE. LES NEUF RAPPELLENT LEUR ENGAGEMENT EN TANT QUE COMMUNAUTE EUROPEENNE A FAVORISER UNE EVOLUTION POSITIVE AT PACIFIQUE EN AFRIQUE DU SUD QUI METTRAIT UN TERME A LA POLITIQUE D'APARTHEID DANS CE PAYS.

LE PROCESSUS DE DEMOCRATISATION NECESSITE DU COURAGE ET DE LA DETERMINATION DE LA PART DES PAYS DE L'AMERIQUE LATINE. LES NEUF ATTACHENT DU PRIX A CE PROCESSUS AINSI QU'A L'ELIMINATION DE LA VIOLENCE DANS LA VIE POLITIQUE. A CET EGARD, IL Y A LIEU DE REGRETTER L'ABSENCE DE PROGRES SIGNIFICATIFS DANS DE NOMBREUX CAS DE MEME QUE LES OBSTACLES SUR LE CHEMIN DE LA DEMOICRATIE ALORS QUE LA MISE EN PLACE SEMBLAIT ASSUREE.

OVER

(8)

FACE A CES EVENEMENTS, LA COMMUNAUTE SALUE LA VOIE CHOISI
PAR LE PEROU AINSI QUE LES TENTATIVES ENCOURAGEANTES DE
REGROUPEMENT SUR UNE BASE REGIONALE. LE COUNCOURS DE
L'EUROPE, ELLE-MEME ENGAGEE DANS UN PROCESSUS SIMILAIRE,
NE SAURAIT FAIRE DEFAUT EN PARTICULIER AUX ETATS-MEMBRES
DEMOCRATIQUES DU PACTE ANDIN.

L'EUROPE EST CONSCIENTE DE SES LIENS TRADITIONNELS AVEC
L'AMERIQUE LATINE. NOUS SOMMES DE CE FAIT VIVEMENT
INTERESSES A RECHERCHER LES MOYENS DE RENFORCER NOS
RELATIONS ECONOMIQUES ET POLITIQUES AVEC ELLE.

MONSIEUR LE PRESIDENT,

EN ASIE LA SITUATION CONTINUE A SE DETERIORER GRAVEMENT.
SI L'ANNEE DERNIERE ENCORE CETTE REGION N'A CONNU QU'UN
SEUL FOYER MAJEUR DE TENSION A SAVOIR LA PENINSULE INDOCHINOISE,
IL FAUT DESORMAIS Y AJOUTER UN DEUXIEME, L'AFGHANISTAN. A
L'ORIGINE DE CES DEUX CONFLITS NOUS TROUVONS LA VIOLATION
FLAGRANTE DE PRINCIPE CONTENUS DANS LA CHARTE QUI EST A
LA BASE DE NOTRE ORGANISATION, A SAVOIR LE DROIT DES PEUPLES
A DISPOSER D'EUX-MEMES ET LE PRINCIPE DE LA NON-INGERENCE
DANS LES AFFAIRES INTERIEURES D'UN AUTRE ETAT. CES REGL'ES
DE LA VIE INTERNATIONALE ONT ETE VIOLEES DE MANIERE INACCEPTABLE
ET CONTINUENT DE L'ETRE PAR DES ETATS FITENT DE LEUR
SUPERIORITE MILITAIRE POUR ASSECIR LEUR SPHERE D'INFLUENCE,
FUT-CE AU RISQUE DE COMPROMETTRE LA PAIX ET LA STABILITE
DANS LE MONDE.

UNE TELLE POLITIQUE RELEVE DE CONCEPTIONS QUE LA COMMUNAUTE
DES NATIONS AVAIT CRU POUVOIR CONSIDERER COMME DEPASSES.
MALHEUREUSEMNT, LES LECONS DE L'HISTOIRE NE SONT PAS TOUJOURS
COMPRISES PAR TOUS.

AU COURS DE LA 34EME ASSEMBLEE GENERALE DES NATIONS UNIES,
A LA SUITE D'UNE INITIATIVE DES PAYS DE L'ANSEA UNE
RESOLUTION AVAIT ETE ADOPTEE A UNE TRES LARGE MAJORITE,
CONDAMNANT L'INVASION AU KAMPUCHEA ET EXIGEANT LE RETRAIT
DE TOUTES LES FORCES D'OCCUPATION ETRANGERES DE CE PAYS.
CETTE RESOLUTION N'A ETE SUIVIE D'AUCUN EFFET ET SI LA
SITUATION ALIMENTAIRE DE POPULATIONS KHMERES DE
L'INTERIEUR DU PAYS OU AUX FRONTIERES AVEC LA THAILANDE
A PU S'AMELIORER QUELQUE PEU AU COURS DES MOIS, LA
SITUATION POLITIQUE N'A PAS CHANGE.

LES NEUF RAPPELLENT LEUR DETERMINATION DE VOIR SE POURSUIVRE
L'AIDE INTERNATIONALE TANT PART LA VOIE MARITIME ET
AERIENNE QUE PAR LA VOIE TERRESTRE. ILS ENCOURAGENT LE
SECRETAIRE GENERAL DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES A
PERSEVERER DANS SES CONTACTS AVEC LES ORGANISATIONS
INTERNATIONALES D'AIDE, AFIN D'ASSURER LE RAVITAILLEMENT
DES POPULATIONS SCANDALEUSEMENT AFFAMEES ET DERACINEES.
LES NEUF SONT CONVAINCUS QUE SEULE UNE SOLUTION POLITIQUE
EST SUSCEPTIBLE D'ASSURER LA STABILITE DANS LA REGION ET
ILS LANCENT UN APPEL A TOUTES LES PARTIES AU CONFLIT
POUR QU'UNE SOLUTION SUIVANT LES LIGNES DE LA RESOLUTION
NO 34/22 DEVIENNE POSSIBLE. A CET EFFET LE RETRAIT DES
TROUPES VIETNAMIENNES OCCUPANT LE TERRITOIRE CAMBODGIEN
CONSTITUE UNE CONDITION INDISPENSABLE. DE L'AVIS DES NEUF
UNE TELLE SOLUTION DEVRAIT ETRE FONDEE SUR L'EXISTENCE
D'UN CAMBODGE INDEPENDANT ET NEUTRE, DOTE D'UN GOUVERNEMENT
REELLEMENT REPRESENTATIF ET ENTRENANT DES RELATIONS AMICALES
AVEC TOUS LES PAYS DE LA REGION.

EN AFGHANISTAN, NEUF MOIS APRES L'INVASION SOVIETIQUE LA
RESISTANCE CONTINUE. DES COMBATS ACHARNES OPPOSENT DES
PATRIOTES SOUS-EQUIPES A UNE ARMEE ETRANGERE AU

9

MATERIEL HAUTEMENT SOPHISTIQUE. MALGRE LA DISPROPORTION DES FORCES, UNE FIN PROCHAINE DU CONFLIT N'APPARAIT PAS COMME PROBABLE. EN JANVIER L'ASSEMBLEE GENERALE DES NATIONS UNIES AVAIT ADOPTE A UNE ECRASANTE MAJORITE UNE RESOLUTION EXIGEANT LA CESSATION DE L'INVASION ETRANGERE EN AFGHANISTAN. DANS LE BUT DE PERMETTRE LA RESTAURATION D'UNE SITUATION CONFORME A CETTE RESOLUTION, QUI N'A TOUJOURS PAS ETE SUIVIE D'EFFETS, LES NEUF AVAIENT AVANCE DE CONCEPT D'UN AFGHANISTAN NEUTRE ET NON-ALIGNE SE TENANT A L'ECART DE LA COMPETITION DES PUISSANCES. A CETTE FIN LES GRANDES PUISSANCES ET LES ETATS VOISINS DEVRAIENT PRENDRE L'ENGAGEMENT DE RESPECTER LA SOUVERAINETE ET L'INTEGRITE DE L'AFGHANISTAN, DE NE PAS S'INGERER DANS SES AFFAIRES INTERIEURES ET DE S'INTERDIRE TOUTE FORME DE PRESENCE OU D'ASSOCIATION MILITAIRES AVEC LUI.

D'AUTRES EFFORTS EN FAVEUR D'UNE SOLUTION DU CONFLIT ONT ETE ENTREPRIS PAR LA CONFERENCE ISLAMIQUE, NOTAMMENT A LA SUITE DE LA CREATION PAR CELLE-CI D'UNE COMMISSION SPECIALE CHARGEE D'EXPLORER LES POSSIBILITES D'UN REGLEMENT POLITIQUE AUPRES DE TOUTES LES PARTIES CONCERNEES.

LES NEUF EXPRIMENT LE FERME ESPOIR QU'IL SERA POSSIBLE D'EVITER LE PROLONGEMENT INDEFINI DE CETTE GUERRE PARTICULIEREMENT DURELLE PAR UNE SOLUTION CONFORME A LA RESOLUTION DE NOTRE ASSEMBLEE, ASSURANT LE RETRAIT DES TROUPES SOVIETIQUES ET LE LIBRE EXERCISE PAR LE PEUPLE AFGHAN DE SON DROIT A DETERMINER SON PROPRE AVENIR.

LES NEUF ONT REPETE A MAINTES REPRISES QU'ILS RESPECTENT PLEINEMENT L'INDEPENDANCE DE L'IRAN ET LE DROIT DU PEUPLE IRANIEN A DETERMINER LUI-MEME SON AVENIR. JE LE REPETE DEVANT CETTE ASSEMBLEE: LES NEUF SONT VERITABLEMENT MUS PAR LE DESIR SINCERE D'ARRIVER A DE BONNES RELATIONS AVEC LA REPUBLIQUE ISLAMIQUE D'IRAN QUI A ENTAME UNE NOUVELLE PHASE DE SON HISTOIRE.

JE REGRETTE CEPENDANT DE DEVOIR AJOUTER QUE MALHEUREUSEMENT L'OBSTACLE MAJEUR A CES BONNES RELATIONS EST CONSTITUE PAR LE PROBLEME DES OTAGES.

AU NOM DE LA COMMUNAUTE DES NEUF IL EST EN EFFET DE MON DEVOIR DE DIRE DEVANT CETTE ASSEMBLEE DES NATIONS UNIES DONT L'UN DES BUTS ESSENTIELS EST DE PROMOUVOIR LA PAIX, DE CREER LES CONDITIONS NECESSAIRES AU MAINTIEN DE LA JUSTICE ET DU RESPECT DES OBLIGATIONS NEES DES TRAITES ET AUTRES SOURCES DU DROIT INTERNATIONAL - COMBIEN LES NEUF SONT PREOCCUPES PAR LA DETENTION CONTINUE DES OTAGES AMERICAINS EN IRAN. LES AUTORITES IRANIENNES PERSISTENT A IGNORER L'APPEL SANS EQUIVOQUE LANCE PAR LE CONSEIL DE SECURITE AINSI QUE LA DECISION DE LA COUR INTERNATIONALE DE JUSTICE.

DEVANT LA PERSISTENCE DE LA DETENTION DES OTAGES LES NEUF COMME D'AUTRES PAYS ONT ETE AMENES A TRADUIRE PAR DES MESURES CONCRETES LA PROFONDE REPROBATION QU'ILS EPROUVENT DEVANT CETTE VIOLATION FLAGRANTE DU DROIT INTERNATIONAL.

AU MOMENT OU LA REPUBLIQUE ISLAMIQUE D'IRAN S'EST DOTE E D'INSTITUTIONS DEMOCRATIQUES, ET OU LE NOUVEAU GOUVERNEMENT EST ENTRE EN FONCTION, LES NEUF, ET JE LE CROIS, LA COMMUNAUTE INTERNATIONALE TOUTE ENTIERE, ESPERENT QUE CETTE QUESTION TROUVERA UNE SOLUTION, QUE LES OTAGES SERONT LIBERES ET QUE L'IRAN RESPECTERA TOUTES LES OBLIGATIONS DE DROIT INTERNATIONAL, EN PARTICULIER CELLES QUI ASSURENT LA PROTECTION DES ETRANGERS QUI RESIDENT DANS CE PAYS.

OVER

AI-JE BESOIN DE DIRE QUE L'IMMUNITÉ DU PERSONNEL
DIPLOMATIQUE SE TROUVE À LA BASE DES RELATIONS NORMALES
ET SÛRES ENTRE LES PEUPLES DE LA COMMUNAUTÉ INTERNATIONALE.

10

PAR AILLEURS LE RESPECT GÉNÉRAL DES DROITS DE L'HOMME
ÉGALEMENT DANS CE PAYS, RESTE UN SUJET DE
PRÉOCCUPATION EN EUROPE. MALHEUREUSEMENT, LES RÉCENTS
ACTES DE GUERRE ENTRE L'IRAN ET L'IRAK NE PEUVENT
QU'AGGRAVER DANGEREUSEMENT LA TENSION ET RENDRE ENCORE
PLUS DIFFICILE LA NORMALISATION DE LA SITUATION.

MONSIEUR LE PRÉSIDENT,

DEPUIS LA DERNIÈRE SESSION ORDINAIRE DE L'ASSEMBLÉE
GÉNÉRALE LA SITUATION S'EST DANGEREUSEMENT DÉTÉRIORÉE AU
MOYEN-ORIENT, DANS LES MOIS PASSÉS, LES PROBLÈMES RELATIFS
À CETTE SITUATION ONT ÉTÉ TRAITÉS À HUIT REPRISES PAR LE
CONSEIL DE SÉCURITÉ ET ILS ONT FAIT L'OBJET D'UNE SESSION
SPÉCIALE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE. L'ACCROISSEMENT CONSTANT
DES TENSIONS, LE DURCISSEMENT DES POSITIONS DE PART ET
D'AUTRE RENDENT PLUS NÉCESSAIRE ET PLUS URGENTE QUE JAMAIS
LA RECHERCHE D'UNE SOLUTION GLOBALE DU CONFLIT ISRAËLO-
ARABE. LE TEMPS EST DONC VENU D'ABANDONNER LE LANGAGE DE
LA VIOLENCE POUR CELUI DU DIALOGUE, UN DIALOGUE ENTRE TOUTES
LES PARTIES CONCERNÉES SUR LES CONDITIONS ET LES MODALITÉS
DU RETABLISSEMENT DE LA PAIX.

IL Y A UN AN, LE MINISTRE IRLANDAIS DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES
PARLANT AU NOM DES NEUF, AVAIT PRIS ACTE AVEC SATISFACTION
DES PROGRÈS RÉALISÉS DANS LA VOIE D'UNE AMÉLIORATION DES
RELATIONS ENTRE L'ÉGYPTE ET ISRAËL À LA SUITE DE LA
SIGNATURE DES ACCORDS DE CAMP DAVID. JUSQU'À PRÉSENT,
CES ACCORDS, DONT NOUS RECONNAISSONS LES GRANDS MÉRITES SUR
LE PLAN DES RAPPORTS ÉGYPTO-ISRAËLIENS, NOTAMMENT EN CE
QU'ILS ONT PERMIS L'ÉVACUATION DE LA MAJEURE PARTIE DU
SINAI EN APPLICATION DE LA RÉSOLUTION 242 DU CONSEIL DE
SÉCURITÉ, N'ONT CÉPENDANT PAS EU LES RÉSULTATS ESCompte
EN CE QUI CONCERNE LA PROMOTION D'UN RÈGLEMENT DE PAIX
GLOBAL JUSTE ET DURABLE, IMPLIQUANT TOUTES LES PARTIES
CONCERNÉES, QUI RESTE L'OBJECTIF FINAL.

DEPUIS DES ANNÉES LES NEUF N'ONT CESSÉ DE RAPPELER À CETTE
TRIBUNE ET DANS D'AUTRES ENCEINTES QU'UN TEL RÈGLEMENT DOIT
ÊTRE FONDÉ ESSENTIELLEMENT SUR LES RÉSOLUTIONS 242 ET 338
DU CONSEIL DE SÉCURITÉ, APPLIQUÉES DANS TOUS LEURS ÉLÉMENTS
ET À TOUTES LES PARTIES CONCERNÉES, AINSI QUE SUR LES
PRINCIPES QU'ILS ONT ÉNONCÉS À DIFFÉRENTES REPRISES.

INQUIETS DEVANT L'ÉVOLUTION DE LA SITUATION DANS LA RÉGION
ET CONSCIENTS DU RÔLE PARTICULIER QUE LEUR IMPOSENT LES
LIENS TRADITIONNELS ET LES INTÉRÊTS COMMUNS QUI UNISSENT
L'EUROPE À CETTE PARTIE DU MONDE, LES CHEFS D'ÉTAT ET DE
GOUVERNEMENT DES NEUF ONT PUBLIÉ À VENISE, LE 13 JUIN
PASSÉ, UNE DÉCLARATION PAR LAQUELLE ILS ONT MIS À JOUR
LEUR POSITION ET DANS LAQUELLE ILS MANIFESTENT LEUR INTENTION
DE REMPLIR PLEINEMENT LE RÔLE PARTICULIER QUI LEUR INCOMBE
ET D'ŒUVRER DE MANIÈRE PLUS CONCRÈTE EN FAVEUR DE LA
PAIX.

COMME LE DIT LA DÉCLARATION DE VENISE, LE MOMENT EST VENU
DE FAVORISER LA RECONNAISSANCE ET LA MISE EN ŒUVRE DES DEUX
PRINCIPES UNIVERSELLEMENT ADMIS PAR LA COMMUNAUTÉ INTERNATIONALE,
À SAVOIR LE DROIT À L'EXISTENCE ET À LA SÉCURITÉ DE TOUS LES
ÉTATS DE LA RÉGION, Y COMPRIS ISRAËL, ET LA JUSTICE POUR TOUS
LES PEUPLES CE QUI IMPLIQUE LA RECONNAISSANCE DES DROITS
LÉGITIMES DU PEUPLE PALESTINIEN.

10

DE CETTE DOUBLE EXIGENCE DECOULENT LOGIQUEMENT TOUTES LES CONSEQUENCES DONT LE DROIT POUR TOUS LES PAYS DE LA REGION DE VIVRE EN PAIX DANS DES FRONTIERES SURES, RECONNUES ET GARANTIES D'UN REGLEMENT DE PAIX DEVRAIENT ETRE FOURNIES, PAR L'ORGANISATION DES NATIONS-UNIES SUR LA DECISION DU CONSEIL DE SECURITE ET, LE CAS ECHEANT, SUR LA BASE D'AUTRES PROCEDURES MUTUELLEMENT AGREES. LES NEUF SE DECLARENT DISPOSES A PARTICIPER, DANS LE CONTEXTE D'UN REGLEMENT GLOBAL, A UN SYSTEME DE GARANTIES INTERNATIONALES CONCRETES ET CONTRAIGNANTES, Y COMPRIS SUR LE TERRAIN.

D'AUTRE PART, LE PROBLEME PALESTINIEN, QUI N'EST PAS UN SIMPLE PROBLEME DE REFUGIES, DOIT ENFIN TROUVER UNE JUSTE SOLUTION. LE PEUPLE PALESTINIEN, QUI A CONSCIENCE D'EXISTER EN TANT QUE TEL, DOIT ETRE MIS EN MESURE, PAR UN PROCESSUS APPROPRIE, DEFINI DANS LE CADRE GLOBAL DU REGLEMENT DE PAIX, D'EXERCER PLEINEMENT SON DROIT A L'AUTODETERMINATION.

L'ANWJGLUTION DU PROBLEME DU PROCHE-ORIENT CONSISTE A RECONCILIER ET A FAIRE VIVRE ENSEMBLE LES DEUX REALITES ESSENTIELLES QUE SONT L'ETAT D'ISRAEL ET LE PEUPLE PALESTINIEN. PAR CONSEQUENT, LA RECONNAISSANCE DU DROIT A L'EXISTENCE D'ISRAEL ET LA MISE EN OEUVRE DU DROIT DU PEUPLE PALESTINIEN A L'AUTODETERMINATION SERONT A LA BASE DES NEGOCIATIONS QUI DEVRONT MENER A UN REGLEMENT DE PAIX GLOBAL.

ISRAEL DOIT, EN CONSEQUENCE, METTRE FIN A L'OCCUPATION TERRITORIALE QU'IL MAINTIENIT DEPUIS 1967. A CET EGARD, LES COLONIES DE PEULEMENT ISRAELIENNES REPRESENTENT UN OBSTACLE GRAVE AU PROCESUS DE PAIX. LES NEUF CONSIDERENT QUE CES COLONIES AINSI LES MODIFICATIONS DEMOGRAPHIQUE ET IMMOBILIERES DANS LES TERRITOIRES ARABES OCCUPES SONT ILLEGALES AU REGARD DU DROIT INTERNATIONAL.

DE MEME, VU LE ROLE PARTICULIEREMENT IMPORTANT QUE LA QUESTION DE JERUSALEM REJET POUR TOUTES LES PARTIES EN CAUSE, LES NEUF N'ACCEPTENT AUCUNE INITIATIVE UNILATERALE QUI AIT POUR BUT DE CHANGER LE STATUT DE CETTE VILLE ET SOULIGNENT QUE TOUT ACCORD A CE SUJET DEVRAIT GARANTIR LE DROIT DE LIBRE ACCES POUR TOUS LES LIEUX SAINTS.

ENFIN, SOUCIEUX DE METTRE FIN A LA VIOLENCE, LES NEUF CONSIDERENT QUE SEULE LA RENONCIATION A LA FORCE ET A LA MENACE DE L'EMPLOI DE LA FORCE PAR TOUTES LES PARTIES PEUT CREER UN CLIMAT DE CONFIANCE DANS LA REGION ET CONSTITUER UN ELEMENT FONDAMENTAL POUR UN REGLEMENT GLOBAL DU CONFLIT AU PROCHE-ORIENT.

CE REGLEMENT SUPPOSE, NATURELLEMENT, L'ADHESION ET LE CONCOURS DE TOUTES LES PARTIES CONCERNEES. LES PRINCIPES QUE JE VIENS DE RAPPELER S'IMPOSENT A CHACUNE D'ENTRE ELLES SANS EXCEPTION, DONC AU PEUPLE PALESTINIEN, ET A L'O.P. QUI DEVRA ETRE ASSOCIEE A LA NEGOCIATION.

TELLE EST LA POSITION DES PAYS DE LA COMMUNAUTE EUROPEENNE A PARTIR DE LAQUELLE ILS S'EFFORCERONT DE CONTRIBUER A LA RECHERCHE D'UN REGLEMENT DE PAIX AU PROCHE-ORIENT.

AUX TERMES DE LA DECLARATION DE VENISE, LES NEUF GOUVERNEMENTS DE LA COMMUNAUTE EUROPEENNE ONT DECIDE DE PRENDRE LES CONTACTS NECESSAIRES AVEC TOUTES LES PARTIES CONCERNEES. CES CONTACTS DEVAIENT AVOIR POUR OBJET DE S'INFORMER DE LA POSITION DES DIFFERENTES PARTIES PAR

over

RAPPOT AUX PREINCIPES DEFINIS DANS LA DECLARATION DU 13 JUIN ET, A LA LA LUMIOERE DES RESULTATS DE CETTE CONSULTTION, DE DETERMINER LA FORME QUE POURRAIT PRENDRE UNE INITIATIVE EUROPEENNE.

LA MISSION DE CONTACTS QUE JE VIENS D'ENTREPRENDRE CONFORMMENT A CETTE CECLARATION M'A CONDUIT DANS LES PAYS SUIVANTS: LA TUNIEIS, OU J'AI RENCONTRE LES AUTORITES DE CE PAYS, AINSI QUE LE SECRETAIRE GENERAL DE LA LIGUE ARABE, ISRAEL, LE LIBAN, OU J'AI EU DES CONTACTS AVEC LE GOUVERNEMENT LIBANAIS, AVEC M. YASSER ARAFAT, PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE L'O/LP, ET DES REPRESENTANTS DES DIFFERENTES COMMUNAUTES, LA SYRIE, LA JORDANIE, LE KOWEIT, L'IRAK, L'ARABE SAOUDITE ET L'EGYPTE.

PAR AILLEURS, J'AI EGALEMENT EU DES ENTRETIENS AVEC DES INTERLOCUTEURS PALESTINIENS, AVEC LE CARDINAL SECRETAIRE D'ETAT AU VATICAN, ET AVEC LE SECRETAIRE D'ETAT AMERICAIN.

S LS FIN DE CE MOIS, JE COMPTE RENCONTRER DES REPRESENTANTS PALESTINIENS LOCAUX DANS LES TERRITOIRES OCCUPES.

DES MAINTENANT, JE TIENS A REMERCIER TOUS CEUX QUI M'ONT RECU, LES AUTORITES GOUVERNEMENTALES COMME LES REPRESENTANTS DES DIFFERENTES ORGANISATIONS ET COMMUNAUTES, DE LEUR ACCUEIL COURTOIS ET MEME CHALEUREUX ET DE L'INTERET QUE, SANS EXCEPTIONS, ILS ONT APORTE A LA MISSIONMVEENNE AINSI QUE DE LEUR APPRECIATION DU ROLE QUE L'EUROPE EST APPELEE A JOUER DANS CETTE PARTIE DU MONDE.

JE N'AI PAS BESOIN DE VOUS DIRE QUE LES PRINCIPES ENUMERES DANS LA DECLARATION DE VENISE ET QUI SONT A LA BASE DE LA MISSION DE CONTACTS NE SONT QUE PARTIELLEMENT ET INEGALEMENT ACCEPTES DE TOUT LE MONDE: MAIS LES NEUF SONT CONFIANTS QUE LA SINCERITE DE LEURS INTENTIONS ET LEUR DETERMINATION DE CONTRIBUER A UNE SOLUTION DE CONFLIT SERONT RECONNUES ET APPRECIEES DE TOUS LES INTERESSES.

LES CONCLUSIONS DE LA MISSION DE CONTACTS EUROPEENNE DEVRONT ETRE TIREES AU MOMENT OU ELLE PRENDRA FIN. IL EST POSSIBLE, TOUTEFOIS DE FAIRES, DES A PRESENT, UN CERTAIN NOMBRE D'OBSERVATIONS.

J'AI NOTE, EN PREMIER LIEU, L'INQUIETUDE VOIRE L'ANGOISSE DE TOUS MES INTERLOCUTEURS DEVANT L'EVOLUTION DE LA SITUATION AU COURS DES DERNIERS MOIS.

CELA AMENE LA PLUPART DES DIRIGEANTS QUE J'AI RECONTRES A INSISTER SUR L'URGENCE D'UNE ACTION DECISIVE EN FAVEUR DE LA PAIX.

EN ISRAEL, LE BESOIN DE SCURITE VA CLAIREMANT AU DELA D'UNE NOTION STRICTEMENT MILITAIRE ET REpond A UNE ASPIRATION PROFONDEMENT RESSENTIE D'ETRE ACCEPTE PAR LE MILIEU ARABE ENVIRONNANT, CE QUI CONTINUE A LUI ETRE REFUSE. TOUTEFOIS, CE BESOIN DE SECURITE N'EST PAS UNE PREOCCUPATION EXCLUSIVEMENT ISRAELIENNE. IL EST VIVEMENT RESSENTI DANS TOUTE LA REGION ET, EN PARTICULIER, DANS LES PAYS ARABES LIMITHROPHES D'ISRAEL ET PARMY LA POPULATION PALESTINIENNE DES TERRITOIRES ACTUELLEMENT OCCUPES.

J'AI NOTE EN DEUXIEME LIEU QUE TOUS LES PAYS ARABES ET LES PALESTINIENS A L'UNANIMITE, CONSIDERENT LE RETRAIT D'ISRAEL DES TERRITOIRES OCCUPES ET LE DROIT A L'AUTODETERMINATION DU PEUPLE PALESTINIEN COMME DEUX PRINCIPES FONDAMENTAUX. CETTE

13

EXIGENCE REpond, JE L'AI AINSI RESSENTI, A UNE REVENDICATION PROFONDE DE JUSTICE. C'EST POURQUOI LES CREATIONS DE COLONIES DE PEUPEMENT. DE MEME QUE LA LOI RECEMMENT VOTE E PAR LE PARLEMENT ISRAELIEN, DECLARANT JERUSALEM CAPITALE D'ISRAEL SONT PERCUES CHEZ LES ARABES AVEC UNE INTENSITE PARTICULIERE.

CHACUNE DES PARTIES DIRECTEMENT CONCERNEES REJETTE CATEGORI- QUEMENT UNE SOLUTION IMPOSEE QUI AURAIT ETE ELABOREE EN DEHORS DE SA PARTICIPATION. CELA VAUT PLUS PARTICULIEREMENT POUR ISRAEL ET LES PALESTINIENS.

JE VOUDRAIS FAIRE PART, ENFIN, A CETTE ASSEMBLEE D'UNE REACTION TOUTE PERSONNELLE : LA VUE DE TANT DE SOUFFRANCES HUMAINES ET TANT D'EFFORTS GASPILLES POUR LA GUERRE ET DONC PERDUS POUR LA CAUSE DE LA PAIX, DOIT NOUS INCITER D'AVANTAGE A OEUVRER EN FAVEUR D'UNE SOLUTION DU CONFLIT.

LES INDICATIONS QUE J'AI PU RECUEUILLIR AU COURS DE MA MISSION CONFIRMENT LA LIGNE QUE LES NEUF ONT JUSQU'A PRESENT SUIVIE. IL APPARAIT, EN EFFET, PLUS QUE JAMAIS, QUE SEUL UN REGLEMENT GLOBAL PEUT RAMENER UNE PAIX JUSTE ET DURABLE AU PROCHE ORIENT. CELA SIGNIFIE QUE TOUTES LES PARTIES CONCERNEES DOIVENT ETRE ASSOCIEES A LA NEGOCIATION, MAIS AUSSI, ET CHACUN DOIT L'ADMETTRE QUE LE PROBLEME D'ISRAEL ET CELUI DU PEUPLE PALESTINIEN SONT INDISSOLUBLEMENT LIES.

IL EST VAIN DE CHERCHER A RESOUDRE CES DEUX PROBLEMES INDEPENDAMMENT L'UN DE L'AUTRE.

C'EST POURQUOI LES NEUF ESTIMENT NECESSAIRE QU'ISRAEL MANIFESTE CLAIREMENT SON INTENTION DE METTRE FIN A L'OCCUPATION TERRITORIALE QU'IL MAINTIENT DEPUIS LE CONFLIT DE 1967. LES CONDITIONS DANS LESQUELLES S'EFFECTUERAIT CETTE EVACUATION, LES GARANTIES DONT ELLE SERAIT ENTOUREE SERAIENT L'OBJET DES NEGOCIATIONS. EN ATTENDANT, ISRAEL DEVRAIT S'ABSTENIR DE CREER DES FAITS ACCOMPLIS EN IMPLANTANT, DE NOUVELLES COLONIES DE PEUPEMENT, CE QUI NE PEUT QUE SUSCITER DE NOUVEAUX OBSTACLES SUR LA VOIE DE LA RECHERCHE D'UN REGLEMENT.

PARALLELEMENT, LES PAYS ARABES ET LES PALESTINIENS DEVRAIENT RECONNAITRE EXPLICITEMENT LE DROIT A L'EXISTENCE D'ISRAEL. DANS LE CADRE DU REGLEMENT DE PAIX, ENFIN, LE PEUPLE PALESTINIEN DEVRAIT ETRE MIS EN MESURE DE SE PRONONCER SANS CONTRAINTE, PAR L'EXERCICE DE SON DROIT A L'AUTODETERMINATION, SUR SA FUTURE IDENTITE NATIONALE.

OVER

JE TERMINERAI EN SOULIGNANT LA VIVE INQUIETUDE DES PAYS EUROPEENS
DEVANT LA SITUATION QUI REGNE AU LIBAN ET EN PARTICULIER DANS
LE SUD.

(14)

COMME LES NEUF L'ONT SOULIGNE DANS LEUR DECLARATION DE VENISE
SUR LE LIBAN, IL TIENNENT A REAFFIRMER LEUR PLEINE ET ENTIERE
SOLIDARITE VIS-A-VIS DE CE PAYS AMI, DONT L'EQUILIBRE
DEMEURE DANGEREUSEMENT MENACE PAR LES AFFRONTMENTS DANS LA
REGION ET RENOUELLENT LEUR APPEL PRESSANT A TOUS LES PAYS ET
PARTIES CONCERNES POUR U'ILS METTENT FIN A TOUT ACTE SUSCEPTIBLES
DE PORTER ATTEINTE A L'INDEPENDANCE, A LA SOUVERAINETE ET A
L'INTEGRITE TERRITORIALE DU LIBAN, AINSI QU'A L'AUTORITE DE
SONT GOUVERNEMENT. LES NEUF SOUTIENDRONT TOUTE ACTION
ET TOUTE INITIATIVE SUSCEPTIBLES D'ASSURER LE RETOUR DE LA PAIX
ET DE LA STABILITE AU LIBAN, QUI CONSTITUE UN FACTEUR ESSENTIEL
D'EQUILIBRE DANS LA REGION.

IL RESSORT DES CONTACTS QUE J'AI EUS TANT AVEC LES AUTORITES
LIBANAISES QU'AVEC LES AUTRES PARTIES QUE LE PROBLEME DU LIBAN
EST DIRECTEMENT LIE AU PROBLEME DU PROCHE-ORIENT, DANS
SON ENSEMBLE, ET PLUS PARTICULIEREMENT AU PROBLEME PALESTINIEN.
LA COMMUNAUTE INTERNATIONALE NE PEUT CEPENDANT, S'ABSTENIR DE REAGIR,
DES A PRESENT, ET CELA, ABSTRACTION FAITE DU CONFLIT ISRAELO-
ARABE DANS SON ENSEMBLE AUX ATTEINTES QUI SONT PORTEES A L'EXIS-
TENCE MEME DE L'ETAT LIBANAIS DANS SES FRONTIERES INTERNATIONALES
RECONNUES.

A LA SUITE DES EVENEMENT DONT LE SUD-LIBAN A ETE LE THEATRE
RECEMMENT, LES NEUF ONT ESTIME NECESSAIRE DE FAIRE ETAT PUBLI-
QUEMENT DE LEURS VIVES PREOCCUPATIONS ET DE METTRE EN GARDE
CONTRE TOUTE ENTREPRISE QUI, PORTANT ATTEINTE A LA SOUVERAINETE,

IRCA/Glc

IRCA/ Global Communications

IRCA/ Global Communications

unications

unications

IRCA/ Global Communications

IRCA/ Global Communications

unications

A L'UNITE ET A L'INTEGRITE TERRITORIALE DU LIBAN, ENTRAINDERAIT
LES PLUS GRAVES CONSEQUENCES POUR CE PAYS ET L'ENSEMBLE DE
LA REGION.

CES EVENEMENT ENTRAVENT LE ROLE DE LA FINUL A LAQUELLE QUATRE
PAYS PARMIS LES NEUF APPORTENT UNE CONTRIBUTION APPRECIABLE.
DANS LEUR DECLARATION FAITE A LUXEMBOURG, LE 22 AVRIL 1980,
LES NEUF ONT SOULIGNE LA NECESSITE POUR TOUTES LES PARTIES
CONCERNEES DE PERMETTRE A LA FINUL D'EXECUTER ENTIEREMENT
LES TACHES QUI LUI SONT CONFIEES, Y COMPRIS LE CONTROLE
JUSQU'A LA FRONTIERE INTERNATIONALE.

ILS CONTRIBUENT ENFIN A AGGRAVER LA SITUATION DANS LA REGION
ET SONT CONTRAIRES AUX EFFORTS EXERCES, PAR LA COMMUNAUTE
EUROPENNE EN PARTICULIER, EN VUE D'UN RETOUR A LA PAIX AU
PROCHE-ORIENT.

LES NEUF ENGAGENT TOUTES LES PARTIES A FAIRE PREUVE DE LA PLUS
GRANDE RETENUE ET A S'ABSTENIR DE TOUTE ACTION OU PRISE DE
POSITION QUI SOIT DE NATURE A CONTRARIER LES CHANCES D'UN
RETOUR A UNE PAIX JUSTE ET DURABLE AU PROCHE-ORIENT.

15
bal Communications

IRCA Global Communications

000000

over

IRCA Global Comm

IRCA Global Communications

ations

16
Global Communications

CES EFFORTS, ET CE SERA MA CONCLUSION, VONT SE POURSUIVRE. LES CONTACTS QUE J'AI EUS JUSQU'A PRESENT ONT ETE POSITIFS ET NOUS ONT FOURNI UN ENSEMBLE D'INDICATIONS TRES UTILES, NOUS LES ETUDIONS ATTENTIVEMENT AVEC LA VOLONTE D'AGIR EFFICACEMENT EN FAVEUR DE LA PAIX. L'OBJECTIF EST AUJOURD'HUI, POUR LES NEUF PAYS DE LA COMMUNAUTE EUROPEENNE, DE DEGAGER, SUR LA BASE DE CETTE REFLEXION, DES ORIENTATIONS ET DES PROPOSITIONS CONCRETES QUI MARQUENT LE ROLE DE L'EUROPE DANS LA RECHERCHE ET LA MISE EN OEUVRE D'UN REGLEMENT DE PAIX AU PROCHE-ORIENT.

EN ATTENDANT, NOUS FAISONS APPEL A TOUTES LES PARTIES INTERESSEES POUR QUE, DANS LES MOIS QUI VIENNENT, ELLES S'ABSTIENNENT DE TOUS ACTES ET DECLARATIONS QUI SERAIENT DE NATURE A ENVENIMER UNE SITUATION DEJA TRES PREOCCUPANTE ET A DETRUIRE CE MINIMUM DE CONFIANCE ET DE SERENITE DONT NOUSAVONS TANT BESOIN NOUS TOUS MEMBRES DES NATIONS UNIES DANS LA RECHERCHE DE LA PAIX.

Global Communications

UN AUTRE PROBLEME QUI TOUCHE LA COMMUNAUTE DES NEUF DE PRES EST LE CONFLIT DANS L'ILE DE CHYPRE. AUSSI EST-CE AVEC BEAUCOUP DE SATISFACTION QUE NOUS AVONS APPRIS QUE LES POURPARLERS INTERCOMMUNAUTAIRES ONT REPRIS LE 9 AOUT A NICOSIE EN PRESENCE DU REPRESENTANT DU SECRETAIRE GENERAL DES NATIONS UNIES. LES NEUF FORMULENT L'ESPOIR QUE LES CONVERSATIONS ABOUTIRONT A UN REGLEMENT JUSTE ET DURABLE REPOUNDANT AUX BESOINS ET AUX ASPIRATIONS DES PARTIES EN CAUSE. J'AI EU PERSONNELLEMENT L'OCCASION D'EXPRIMER AUX PLUS HAUTS RESPONSABLES DES DEUX COMMUNAUTES LE DESIR DE LA COMMUNAUTE EUROPEENNE DE VOIR ENFIN CES NEGOCIATIONS FAIRE DES PROGRES SUBSTANCIELS. NOUS REMERCIONS LE SECRETAIRE-GENERAL, MONSIEUR WALDHEIM, DES EFFORTS QU'IL DEPLOIE DANS CE SENS. NOUS CROYONS EGALEMENT QU'EN ATTENDANT UN REGLEMENT DEFINITIF DU DIFFEREND, IL EST INDISPENSABLE QUE LE CALME SOIT MAINTENU DANS L'ILE.

M, 4905 M

Monsieur le President,

PERMETTEZ-MOI D'ABORDER ENFIN CERTAINES QUESTIONS CONCERNANT LE FONCTIONNEMENT DE NOTRE ORGANISATION.

LES NEUF SONT DE L'AVIS QUE LA REPRESENTATIVITE DES ORGANES DE NOTRE ORGANISATION EST UNE QUESTION PRIMORDIALE. LES REDACTEURS DE LA CHARTE ONT EU CONSTAMMENT LE SOUCI DE TENIR COMPTE EN MEME TEMPS DU PRINCIPE DE L'UNIVERSALITE DE NOTRE ORGANISATION, DES NECESSITES D'UNE REPARTITION GEOGRAPHIQUEMENT EQUITABLE ET DE LA SAUVEGARDE DE L'EQUILIBRE ENTRE SES ORGANES.

LES NEUF ONT LA CONVICTION PROFONDE QU'IL CONVIENT D'ETRE PARTICULIEREMENT PRUDENT AVANT DE TOUCHER A CES EQUILIBRES ET QU'IL EST DANS L'INTERET DE TOUS LES MEMBRES DES NATIONS UNIES DE PESER SOIGNEUSEMENT LES AVANTAGES SUSCEPTIBLES DE SUIVRE UNE REFORME INSTITUTIONNELLE FACE AUX DESAVANTAGES QUE CELLE-

Global Communications

17

Global Communications

Global Communications

Global Communi

CI POURRAIT ENGENDRER, ILS PENSENT QU'IL SERA ESSENTIEL A L'AVENIR D'EVITER TOUT CE QUI POURRAIT PORTER ATTEINTE AUX FONDEMENTS DE NOTRE ORGANISATION.

PAR AILLEURS, UN SECRETARIAT INDEPENDANT ET EFFICACE SELON LES ARTICLES 100 ET 101 DE LA CHARTE EST INDISPENSABLE. IL EST DONC NECESSAIRE DE FAIRE UN EFFORT APPROFONDI DE REFLEXION EN VUE D'ABOUTIR A UN CONSENSUS REEL ET DURABLE AVANT D'OPERER DES CHANGEMENTS DANS CE SECRETARIAT, NOTAMMENT DES CHANGEMENTS RISQUANT DE PORTER ATTEINTE A SON EFFICACITE.

FACE AUX DIFFICULTES ECONOMIQUES ENGENDREES PAR LA CRISE MONDIALE, LE PROBLEME DU DEGAGEMENT DES RESSOURCES A ALLOUER AUX NATIONS UNIES EXISTE POUR TOUS LES ETATS MEMBRES. LES NEUF PENSENT QUE LES NATIONS UNIES DEVRAIENT REAGIR DE MANIERE POSITIVE A CE CLIMAT D'AUSTERITE EN EVITANT LES DOUBLES EMPLOIS ET EN IDENTIFIANT LES ACTIVITES DESORMAIS DEPASSEES EN VUE DE LES ELIMINER DANS LA MESURE DU POSSIBLE. UNE AUGMENTATION REELLE DU BUDGET POURRAIT MEME NE PLUS ETRE NECESSAIRE. IL VA SANS DIRE QUE LE RESPECT STRICT DES REGLES FINANCIERES DE NOTRE ORGANISATION DEVRA ETRE ASSURE.

LES OPERATIONS DE MAINTIEN DE LA PAIX CONSTITUENT UNE TACHE PARTICULIEREMENT IMPORTANTE POUR L'ONU. LES NEUF SE DECLARENT PRETS A APPUYER LES EFFORTS DES NATIONS UNIES DANS CE DOMAINE ET A Y PARTICIPER DANS LA MESURE DE LEURS MOYENS. ILS LANCENT UN APPEL A TOUTES LES PARTIES CONCERNEES AFIN QUE CELLES-CI PERMETTENT UN BON DEROULEMENT DE CES OPERATIONS SUIVANT LES DIRECTIVES FIXEES PAR LES RESOLUTIONS DES NATIONS UNIES.

A CET EGARD, IL Y A LIEU DE RELEVER UNE FOIS DE PLUS LA POSITION DIFFICILE DE LA FINUL, A LAQUELLE QUATRE ETATS MEMBRES DE LA COMMUNAUTE EUROPEENNE FOURNISSENT UNE CONTRIBUTION DESINTERESSEE.

MONSIEUR LE PRESIDENT,

JE VIENS D'EXPOSER LONGUEMENT LES POSITIONS COMMUNES DES NEUF PAYS MEMBRES DE LA COMMUNAUTE EUROPEENNE SUR LES GRANDS PROBLEMES MONDIAUX. JE N'AI PAS L'INTENTION D'Y AJOUTER BEAUCOUP DE CONSIDERATIONS NATIONALES. ET CECI ESSENTIELLEMENT PARCE QUE LE LUXEMBOURG SE RETROUVE ENTIEREMENT DANS LA COMMUNAUTE EUROPEENNE ET APPUIE PLEINEMENT LES ACTIVITES DE CELLE-CI. IL N'A PAS L'INTENTION D'ALLER AU-DELA ET DE SE MANIFESTER DE FACON PROPRE SUR LA SCENE MONDIALE. TANT QUE L'ACTION COMMUNE DES PAYS MEMBRES DE LA COMMUNAUTE EUROPEENNE LUI DONNE SATISFACTION.

IL M'IMPORTE CEPENDANT DE VOUS FAIRE PART DE DEUX CONSIDERATIONS A TITRE PERSONNEL :

IL Y A UN MOIS, J'AI ACCOMPLI UNE MISSION DE CONTACT AU PROCHE-ORIENT AU COURS DE LAQUELLE J'AI RECUEILLI UNE FOULE D'INFORMATIONS ET D'IMPRESSIONS SUR LE CONFLIT ISRAELO-ARABE. JE L'AI FAIT EN TANT QU'EMISSAIRE DE LA COMMUNAUTE EUROPEENNE ET J'EN AI PARLE TANTOT. IL ME TIENT CEPENDANT A COEUR D'ADRESSER UN PRESSANT APPEL A LA RAISON ET DE DEMANDER A TOUTES LES PARTIES CONCERNEES DE FAIRE PREUVE D'ESPRIT DE CONCILIATION. LE TEMPS NE TRAVAILLE EN FAVEUR DE PERSONNE. CEUX QUI CROIENT QUE LA CONSOLIDATION DE GAINS TERRITORIAUX ILLEGITIMES ASSURERA LEUR SECURITE SE TROMPENT LOURDEMENT. SONT DANS L'ERREUR EGALEMENT CEUX QUI PENSENT QUE DES PREALABLES OU LE REFUS DE DISCUTER AVEC L'ADVERSAIRE POURRONT LEUR DONNER UN AVANTAGE. L'UNE OU L'AUTRE DE CES VOIES CONDUIRA FATALEMENT A L'AFFRONTEMENT, DANS LEQUEL TOUS SE-

OVER

Global Communications

RONT PERDANTS. J'ADRESSE UN APPEL A TOUS POUR QU'ILS
CONTRIBUENT A CREER CE CLIMAT DE CONFIANCE QUI SEUL PERMETTRA
DE SORTIR DU CERCLE DE LA VIOLENCE ET DE FAIRE DES PROGRES
DANS LA VOIE D'UNE SOLUTION FONDEE NON PAS SEULEMENT SUR LA
JUSTICE ET LE DROIT MAIS SURTOUT SUR LA COMPREHENSION MUTUELLE.

DE MEME SE TROMPERAIENT TOUS LES TIERS QUI ESCOMPTENT QUELQU'
AVANTAGE POSSIBLE DU FAIT D'UNE TENSION SAVAMMENT ENTRETENUUE.
ILS RISQUENT DE CONNAITRE LE SORT DE L'APPRENTI SORCIER.

AU FOND, LA SECURITE DES UNS ET DES AUTRES DEPEND BEAUCOUP
MOINS D'UN KILOMETRE CARRE DE PLUS OU DE LA CONQUETE
DE QUELQUES POSITIONS STRATEGIQUES QUE DE
L'ACCEPTATION PAR TOUS DU FAIT CRUCIAL QU'A L'AVENIR, DEUX
COMMUNAUTES VIVRONT ENSEMBLE EN PAIX ET EN CONFIANCE DANS CE
POINT DU MONDE SI CHARGE D'HISTOIRE.

J'AIMERAIS DIRE EGALEMENT QUELQUES MOTS SUR LA 11EME
SESSION EXTRAORDINAIRE DE NOTRE ASSEMBLEE GENERALE CONSACREE
AU DEVELOPPEMENT, QUI VIENT DE SE TERMINER IL Y A UNE SEMAINE.
JE NE VEUX PAS SUIVRE MON INCLINATION PREMIERE, QUI SERAIT
FAIRE D'AMERTUME DEVANT LE PEU DE RESULTATS NI FAIRE DES
COMMENTAIRES DESABUSES SUR L'ATTITUDE DE CERTAINS PAYS, QUI
N'ONT PAS CRU POUVOIR SE CONFORMER AU COURANT D'OPINION
GENERALE. IL APPARTIENT A CHAQUE GOUVERNEMENT DE PRENDRE
SES RESPONSABILITES ET DE JUGER EN TOUTE INDEPENDANCE DES
POSITIONS QU'IL DESIRE ADOPTER.

EN TANT QUE PRESIDENT DU CONSEIL DE MINISTRES DE LA
COMMUNAUTE EUROPEENNE, JE DOIS CEPENDANT EXPRIMER MA DECEP-
TION QUE LA COMMISSION N'AIT PAS PU ASSUMER JUSQU'AU BOUT
LE ROLE GENEREUX ET DYNAMIQUE QU'ELLE AVAIT L'HABVITUDE
DE JOUER. CELA (RISQUE DE PORTER ATTEINTE A L'IMAGE QUE LA
COMMUNAUTE EN TANT QUE FORCE AGISSANTE SUR LA SCENE INTERNA-
TIONALE S'EST ACQUISE, ET, EN TANT QU'EUROPEEN CONVAINCU),
JE NE PEUX QUE LE REGRETTER.

CE QUI EST PLUS IMPORTANT TOUTEFOIS, - ET JE ME TOURNE VERS
L'AVENIR - CE SONT LES SUITES QUE LA 11EME SESSION SPECIALE
CONNAITRA AU COURS DE LA 35EME ASSEMBLEE ORDINAIRE. IL ME
PARAIT ESSENTIEL POUR L'AVENIR DE L'HUMNAITE QUE DES PAS
CONCRETS SOIENT ENFIN ENTREPRIS EN VUE D'UNE REDUCTION
DU CLIVAGE ENTRE RICHES ET PAUVRES A L'ECHELLE MONDIALE. LES
OUVERTURES, SI FAIBLES SOIENT-ELLES, QUE CONTIENT LA 11EME SES-
SION SPECIALE, DOIVENT ETRE SAISIES A PLEINES MAINS ET
EXPLOITEES PAR TOUS - Y COMPRIS, ET MEME EN TOUT PREMIER LIEU,
LES PAYS BIEN POUVUS, QU'IL S'AGISSE DE PAYS INDUSTRIALISES
QUELQUE SOIT LEUR SYSTEME ECONOMIQUE OU QU'IL S'AGISSE DES
PAYS MEMBRES DU GROUPE DES 77 QUE LEURS RICHESSES NATURELLES,
NOTAMMENT EN PETROLE, CLASSENT PARMIS LES PLUS RICHES DU
MONDE A L'HEURE ACTUELLE.

MONSIEUR ,E PRESIDENT,

LES DEUX COMMENTAIRES QUE JE VIENS DE FAIRE A TITRE
NATIONAL VISENT LES DEUX TACHES FONDAMENTALES DE NOTRE
ORGANISATION, A SAVOIR ASSURER LA PAIX ET REDUIRE LES INE-
GALITES ECONOMIQUES DE PAR LE MONDE. DES PROGRES IMPORTANTS
SUR CES DEUX PLANS S'IMPOSENT, MAIS DEJA DES PETITS PAS
POSITIFS ACCOMPLIS GRACE A NOS TRAVAUX ICI CONSTITUERAIENT
UNE AMPLE JUSTIFICATION POUR CETTE REUNION DE 154 PAYS.
MA CONVICTON ET MON ESPOIR SONT QUE CES PROGRES SERONT
EFFECTIVEMENT ACCOMPLIS GRACE A NCTRE COOPERATION A TOUS'.

TROISIEME PARAGRAPHE AVANT LA FIN : PHRASE ENTRE PARANTHESE :
N'A PAS ETE LUE PAR M. THORN.

EURCOM WSH
MNNN

(18) cations

RECEIVED Global Communications

RECEIVED Global Communications

RECEIVED Global Communica

RECEIVED

RECEIVED Global Communications

RECEIVED Global Communications

RECEIVED Global Communications